



## **PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018**

Le 19 septembre 2018, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 13 septembre 2018, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO-Maire.

**Etaient Présents** : Frédéric AURIER – Régis BERNALEAU – Jean-Paul BOSC – Sylvie CAPERAVIGNES – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Nadine DUCOURTIOUX – Bernadette HENRIEY – Michel HAUTIER – Dominique LAFRENOY – Karine PEROCHON – Hélène PIQUER – Rosy PIRAME – Béatrice PUGINIER – Jean RENOUD – Florise SICHEL – Gérard SONGY – Claude VIDALENS

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs** : Véronique BRAJON à Nadine DUCOURTIOUX  
Jean-François INDA à Gérard DUBO  
Christophe PEPIN à Frédéric AURIER

**Secrétaire de séance** : Claude VIDALENS

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 18 juin 2018.

L'Assemblée, après avoir entendu les différents exposés, délibère ainsi qu'il suit :

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITÉ – MODIFICATIONS STATUTAIRES  
2018.19.09-01 MODIFICATION -3- DES STATUTS DE LA CDC « MÉDOC-ESTUAIRE »**

En application de l'article L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur propositions de la Préfecture et par délibération 2018-2806-77, du 28 juin dernier, le Conseil Communautaire a décidé :

- ✓ D'amender ses statuts comme suit :
  - la compétence GEMAPI est à classer en compétence obligatoire,
  - les compétences Eau et Assainissement en compétences optionnelles,
  - le groupe optionnel « Politique du logement et du cadre de vie » doit prendre l'intitulé « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par les opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement »,
  - dans l'article « 3.2.5 Action sociale d'intérêt communautaire » ajout de la compétence « transport de proximité ».
  - suppression de l'article 3.3.10 « Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » en compétence supplémentaire et ajout en compétence obligatoire « développement économique » selon la même écriture.
  
- ✓ De modifier la liste des Communes membres suite à la création de la Commune nouvelle « Margaux-Cantenac » (Art. 7.1.).

Conformément à l'article 17 de ces mêmes statuts, les Conseils Municipaux des Communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification.

Vu l'exposé des motifs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide :

- ✓ La modification des statuts - 3- telle qu'indiquée ci-dessus et tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

**FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE**  
**2018.19.09-02 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire explique que suite :

- ✓ à l'avancement de grade de :
  - 1 agent au grade d'Agent de Maîtrise Principal – Filière technique,
  - 3 agents au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe – Filière technique,
  - 6 agents au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe – Filière technique,
  - 1 agent au grade d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles Principal 1<sup>ère</sup> classe – Filière médico-sociale,
- ✓ à la proposition de pérenniser un poste d'Agent Technique actuellement en CDD,
- ✓ à la vacance d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe – Filière technique,
- ✓ au départ en retraite de 3 agents (Agent de Maîtrise Principal, Adjoint Technique Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe et Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe – Filière technique)
- ✓ à la démission d'un Adjoint Technique Territorial – Filière technique,

Il propose aux membres de l'Assemblée, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018 :

- ✓ d'ouvrir :
  - 2 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe – Filière technique,
  - 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe – Filière technique,
  - 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles Principal 1<sup>ère</sup> classe – Filière médico-sociale,
- ✓ De fermer :
  - 1 poste d'Agent de Maîtrise – Filière technique
  - 5 postes d'Adjoint Technique Territorial – Filière technique,
  - 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles Principal 2<sup>ème</sup> classe – Filière médico-sociale.

Après délibéré et à l'unanimité de ses membres, l'Assemblée valide ces propositions à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le Tableau des effectifs, ainsi modifié, est annexé à la présente.

**FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**  
**2018.19.09-03 MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES**

Dans le cadre d'une régularisation des comptes, Monsieur Jean RENOUD soumet à l'Assemblée les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
011	60612	10 000 €	014	6419	10 000 €
011	615232	5 000 €	070	70388	5 000 €
011	6226	10 000 €	070	70846	4 000 €
011	6232	5 000 €	070	70876	6 000 €
011	6288	10 000 €	073	7351	5 000 €
			077	7788	10 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>40 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>40 000 €</b>

  

INVESTISSEMENT			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
020	202	10 000 €	010	10222	10 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 000 €</b>

Oui cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions modificatives.

**URBANISME – AUTRE**

**2018.19.09-04 DÉNOMINATION DE LA VOIE INTERNE DU LOTISSEMENT « IMPASSE DU PUISATIER »**

Suite à l'autorisation de lotir n° 033 012 18 S0003 en date du 31 juillet 2018 concernant le site « Impasse du Puisatier », il est nécessaire de nommer la voie interne desservant l'ensemble des lots.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide, conformément au plan joint, d'attribuer la dénomination suivante :
  - Voie nouvelle privée → Impasse du Puisatier,
- ✓ charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette affaire.

**DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION**

**2018.19.09-05 ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 14**

Dans le cadre de la création d'un accès direct et privatif aux ateliers techniques de la Commune, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'acquérir, auprès des Consorts POTUT-MOREAU, la parcelle AB 14, soit 492 m<sup>2</sup>, pour un montant de 12 000 €.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ valide ce projet d'acquisition au prix de 12 000 € auxquels s'ajouteront les éventuels frais annexes,
- ✓ charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

#### **DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR THÈME – CULTURE**

##### **2018.19.09-06 RÉGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Afin de permettre l'intégration de documents récents, il est nécessaire de procéder à une mise au rebut de certains ouvrages de la bibliothèque en fonction de leur état ou de leur ancienneté.

Un inventaire, correspondant au désherbage effectué du 13 juin au 6 septembre 2018, a été établi et concerne 658 documents.

Nadine DUCOURTIOUX propose au Conseil Municipal de valider cet état.

L'Assemblée, à la majorité de ses membres, autorise cette régulation des collections de la bibliothèque municipale.

Une liste des ouvrages éliminés est jointe à la présente délibération.

#### **COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ SUR APPEL D'OFFRES**

##### **2018.19.09-07 AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES SALLES SOCIOCULTURELLES ET PÉRISCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, par délibération 2017.29.11-01 et 2018.15.01-10, a attribué les différents lots concernant les travaux de réhabilitation des salles socioculturelles et périscolaires.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires à la réalisation du chantier, des avenants doivent être signés avec différentes entreprises.

Où ces explications, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PATRIMOINE**

#### **Lot A – allée du Petit Verdot**

Gérard DUBO rappelle que la Commune et Monsieur JUDET se sont entendus pour réunir deux parcelles :

- ✓ situées allée du Petit Verdot,
- ✓ en zone UC,
- ✓ formant un lot A, d'une contenance de 758 m<sup>2</sup> (partie Commune 429 m<sup>2</sup> - partie M. Judet 329 m<sup>2</sup>),

Les services des Domaines ont été saisis pour estimation.

Dans l'attente, Monsieur le Maire propose un prix de vente potentiel de 145 000 €. Cette somme sera répartie, entre Monsieur JUDET et la Commune, au prorata des surfaces de propriété respectives.

Les Membres de l'Assemblée valide, sur le principe, ce prix qui devra être entériné lors de la proposition de vente définitive.

#### **Parcelles Lieudit « Le Pin »**

Gérard DUBO explique que, dans le cadre d'un regroupement parcellaire, les représentants du Château d'Issan proposent d'acquérir les parcelles AE 55 – 97 – 98 – 101 :

- ✓ situées lieudit « Le Pin »,
- ✓ d'une contenance totale de 6234 m<sup>2</sup>,
- ✓ en zone Agricole et Naturelle,
- ✓ incluses, pour une majeure partie, dans le périmètre de l'AOC « Margaux »,

Cette cession permettrait, notamment, de nouveaux investissements fonciers.

Il est proposé un prix de vente de 70 €/m<sup>2</sup> pour les parcelles situées en AOC et 1.50 €/m<sup>2</sup> pour le solde, soit un montant approximatif de 350 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que ces terrains avaient été qualifiés de « biens sans Maître » et intégrés, gratuitement, au domaine privé de la Commune.

Régis BERNALEAU et Jean-Paul BOSCH considèrent que ces prix sont tout à fait corrects.

Oui ces explications et après discussion, les Membres de l'Assemblée valident, sur le principe, ces prix, qui devront être entérinés lors d'une séance ultérieure.

## **INFORMATION**

### **Système de vidéo-protection**

Monsieur le Maire rapporte que la Communauté de Communes « Médoc-Estuaire » va lancer un nouveau programme d'installation et/ou d'extension du système de vidéo-protection sur le territoire communautaire.

Pour Arsac, serait envisagée la sécurisation :

- ✓ des ronds-points de « la Boetie », « Loustalot », ainsi que des secteurs Le Pys/Port Arsac. Ces propositions sont à étudier avec les services de la gendarmerie.
- ✓ de la partie arrière des ateliers municipaux et du restaurant scolaire,
- ✓ du site de la RPA, sur proposition de Nadine DUCOURTIOUX, afin d'annihiler les dérangements nocturnes subis par les Résidants.

### **Ecole de Demain – Projet de Valérie LE GOFF**

Gérard DUBO présente l'évolution du projet d'aménagement du quartier des écoles.

Frédéric AURIER propose l'intégration d'une borne de recharge pour voitures électriques au sein des nouveaux parkings.

### **Prochains travaux**

Réhabilitation des allées de Linas et du Luquet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

## Document de clôture

### Numéros d'ordre des délibérations :

- ✓ **2018.19.09-01** – Modification -3- des statuts de la CdC « Médoc-Estuaire »
- ✓ **2018.19.09-02** – Mise à jour du tableau des effectifs
- ✓ **2018.19.09-03** – Modifications budgétaires
- ✓ **2018.19.09-04** – Dénomination de la voie interne du lotissement « Impasse du Puisatier »
- ✓ **2018.19.09-05** – Acquisition de la parcelle AB 14
- ✓ **2018.19.09-06** – Régulation des collections de la bibliothèque municipale
- ✓ **2018.19.09-07** – Avenants au marché de travaux de réhabilitation des salles socioculturelles et périscolaires